

Le député Derek Blackburn a développé le thème de la stratégie maritime canadienne :

... À propos de l'Arctique ou encore de la responsabilité du Canada sur l'Arctique, est-ce que nous parlons d'un commandement maritime canadien indépendant ou bien d'un engagement partagé dans le cadre du SACLANT ?

Le général Manson, Chef de l'état-major de la Défense (MDN), a répondu ce qui suit :

Comme ces navires ne sont pas en service et ne le seront pas avant neuf ans... nous n'avons pas encore conclu d'entente avec l'OTAN ni avec les États-Unis au sujet du commandement, du contrôle et de l'utilisation de ces sous-marins nucléaires.²⁶

Le 14 juin 1988, le député néo-démocrate Bill Blaikie a commenté l'achat des sous-marins et leur rôle stratégique :

La technologie nucléaire ou, en fait, n'importe quelle technologie, n'est pas le moyen de parvenir à des initiatives réfléchies ou indépendantes tendant à la survie du monde. Seule une politique peut permettre d'y parvenir et, malheureusement, au lieu d'adopter une politique de défense non provocatrice tendant à assurer la sécurité du pays sans menacer celle de nos voisins, le gouvernement fait une proposition qui liera le Canada encore davantage à la stratégie belliqueuse des États-Unis et ne fera qu'ajouter à l'insécurité de la race humaine.²⁷

Autre thème d'inquiétude évoqué à la Chambre des communes au sujet des sous-marins, les risques pour l'environnement. La députée néo-démocrate Lynn McDonald a demandé que l'on procède à une étude sur l'impact que le programme des sous-marins aurait sur l'environnement, plus particulièrement dans l'Arctique. M. Dick a répondu que l'on n'avait fait état d'aucune fuite de substance radioactive dans le cas des sous-marins français ou britanniques et que le Canada avait par ailleurs l'intention de ne confier qu'à des spécialistes hautement qualifiés la manipulation des systèmes de propulsion nucléaire. En outre, la nature même des milieux où évoluent les

²⁶ Délibérations, CPDN, 3 février 1988, p. 12.

²⁷ Débats de la Chambre des communes, 13 mai 1988, p. 16419.